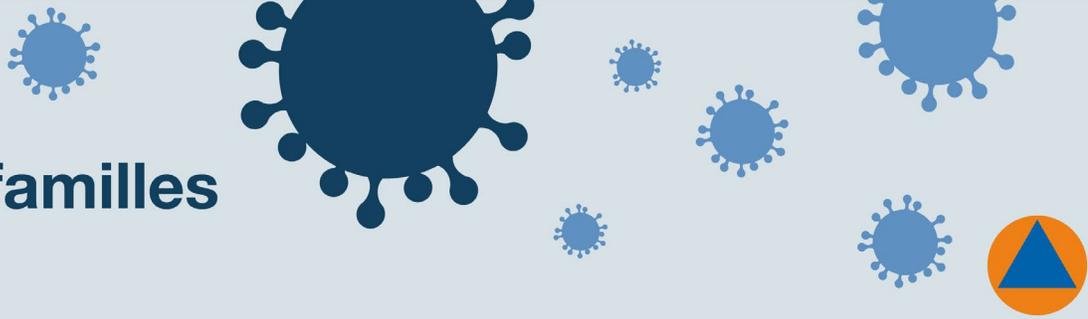


COVID-19

Infolettre aux familles

CHSLD



Le 7 octobre 2021

Vaccination obligatoire pour les visiteurs et les proches aidants en CHSLD

À la suite des récentes annonces du gouvernement du Québec sur la vaccination obligatoire dans les milieux de santé, dans le but de protéger la santé et la sécurité des personnes plus vulnérables, à compter du 15 octobre prochain, toutes les personnes du public de 13 ans et plus qui accéderont à un CHSLD devront être adéquatement protégées contre la COVID-19.

Aux fins du décret, sont adéquatement protégées :

- Les personnes ayant reçu toutes les doses requises selon le type de vaccin administré (1 ou 2 doses), et ce, dans les délais prévus au Protocole d'immunisation du Québec (PIQ);
- Les personnes ayant contracté la COVID-19 au cours des six derniers mois;
- Les personnes ayant contracté la COVID-19 et ayant reçu par la suite une dose de vaccin selon les recommandations du (PIQ).

Les résidents des CHSLD, les enfants de 12 et moins ainsi que les visiteurs d'un proche en fin de vie sont exemptés de cette mesure.

Le passeport vaccinal demeure la meilleure façon pour une personne de démontrer qu'elle est adéquatement protégée. La personne devra présenter un passeport vaccinal valide ainsi qu'une pièce d'identité nous permettant de vérifier son identité pour accéder au CHSLD en fonction des modalités de vérification prévues par le CHSLD. Dans le cas où la personne a contracté la COVID-19 au cours des six derniers mois, une preuve de test positif devra être présentée.

Si vous êtes adéquatement vacciné et que vous n'avez toujours pas obtenu votre passeport vaccinal, nous vous invitons à vous le procurer dès maintenant en suivant les instructions suivantes : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/passeport-de-vaccination-covid-19>

Pour le résident qui souhaite obtenir son passeport vaccinal pour réaliser une sortie dans un endroit public qui le requiert, nous vous rappelons que c'est la responsabilité des proches d'assister le résident dans sa démarche pour se le procurer. L'infirmière pourra vous donner les informations nécessaires quant aux dates de vaccination pour effectuer votre démarche.

Outre la vaccination obligatoire pour les travailleurs, les visiteurs et les proches aidants, il n'y a pas de nouvelles mesures plus contraignantes que celles qui prévalent actuellement dans nos milieux de vie. Le gestionnaire responsable du CHSLD demeure toujours disponible pour répondre à vos questions en lien avec les diverses consignes à respecter.

Campagne de vaccination contre l'influenza (virus de la grippe)

Malgré la situation pandémique liée à la COVID-19, le virus de l'influenza fera son apparition prochainement. La vaccination demeure la meilleure façon de se protéger contre ce virus.

La vaccination des résidents est une pratique annuelle qui permet de diminuer les risques d'écllosion d'influenza en CHSLD. La vaccination des résidents devrait s'amorcer dans les prochaines semaines, en fonction de la disponibilité des vaccins et de l'obtention de votre consentement. Ceci permettra de leur procurer la meilleure protection, et ce, en temps opportun.

Dès le 12 octobre, les proches aidants et les bénévoles en CHSLD sont invités à prendre rendez-vous pour recevoir le vaccin contre l'influenza.

AVEC rendez-vous – Cliniques de vaccination et pharmacies participantes

- En visitant : www.clicsante.ca;
- En téléphonant au : 1 855 480-8094, du lundi au dimanche, de 8 h 30 à 16 h 30.

Il est à noter que certaines cliniques médicales privées ou en soins infirmiers offrent la vaccination contre l'influenza.

Administration d'une dose de rappel contre la COVID-19 pour les résidents des CHSLD

- Une dose de rappel est recommandée, six mois ou plus après la 2^e dose, aux résidents des CHSLD où vivent une proportion élevée de personnes âgées vulnérables;
- L'intervalle minimal entre la dose de rappel et la dernière dose reçue est de cinq mois;
- Il n'y a pas de délai à respecter entre l'administration d'un vaccin contre la COVID-19 et un vaccin contre l'influenza ou un vaccin contre les pneumocoques.

La 3^e dose contre la COVID-19 et le vaccin contre l'influenza pour les résidents des CHSLD pourront donc s'administrer au même moment et s'effectueront par les équipes mobiles de vaccination en collaboration avec les équipes de soins des CHSLD en octobre et novembre.

Le répondant du résident sera contacté dans les prochaines semaines par une infirmière du CHSLD afin de donner son consentement que ce soit pour l'administration du vaccin contre l'influenza ou pour la 3^e dose contre la COVID-19.

Nous sommes conscients que certaines personnes pourraient avoir des préoccupations à ce que deux vaccins soient administrés simultanément. De ce fait, nous vous invitons à lire [l'avis du Comité sur l'immunisation du Québec](#) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) qui recommande la co-administration d'un vaccin contre la COVID-19 et de tout vaccin influenza distribué au Québec ou d'un vaccin pneumococcique lorsque l'occasion se présente.

Bon coup en CHSLD : le projet *Les visages de notre histoire*

Dessiner le visage des aînés pour rendre hommage au parcours de leur vie et mettre en valeur chacune des rides qui les ont forgés, c'est ce que révèle l'exposition *Les visages de notre histoire* que nous pouvons découvrir dans les CHSLD de Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Perpétue et Saint-Eugène ainsi qu'au Centre de jour de L'Islet. Cette réalisation a été rendue possible grâce au soutien financier de la MRC de L'Islet par le Fonds d'appui aux initiatives culturelles et par la magie des crayons et du regard sensible de l'artiste peintre Tania Hillion.

Ce sont 88 aînés qui ont eu la chance de voir leur portrait être immortalisé par l'artiste. Le matériau utilisé, le fusain, donne de l'ombre et de la lumière à chaque visage ayant croisé son regard. Une réplique de son œuvre personnelle encadrée a été offerte à chaque participant. De plus, trois œuvres grand format peintes à l'huile sur bois de personnages fictifs seront exposées en permanence dans chaque CHSLD.

« Les visages de notre histoire » a été accueilli tel un rayon de lumière atténuant les moments sombres que la pandémie a entraîné dans son sillon. Pandémie qui nous a amenés à déployer de multiples adaptations pour arriver au résultat final.

Malgré les problèmes de santé auxquels elles sont confrontées, les personnes hébergées en CHSLD font toujours partie de cette communauté à laquelle elles ont contribué dans une période plus active de leur vie. Le fait qu'une artiste comme Tania Hillion et que la MRC de



L'Islet aient choisi de s'impliquer de cette façon pour et avec les milieux de vie crée un précieux partenariat misant sur les arts, la culture et sur la reconnaissance de la place des aînés dans notre société.

Les familles des résidents qui souhaitent obtenir une version numérisée du portrait de leur proche sont invitées à communiquer avec l'intervenante en loisirs du CHSLD impliquée dans le projet.

Vos droits : droit de choisir son professionnel ou l'établissement (LSSSS, articles 6 et 13)

C'est le droit pour l'usager/le résident de choisir le professionnel ou l'établissement duquel il désire recevoir des services de santé ou des services sociaux. Rien dans la loi ne limite la liberté qu'a un professionnel d'accepter ou non de traiter une personne.

Au niveau du professionnel, il s'agit pour l'usager/le résident de recourir aux services du professionnel qu'il désire. Concernant l'établissement, il peut choisir là où il souhaite recevoir les soins, les traitements ou les interventions. Par exemple, une personne pourrait choisir dans quel CHSLD elle souhaite être hébergée. Cependant, ce droit n'est pas absolu. En certains cas, il peut être limité, par exemple demander d'être desservi par un employé masculin ou féminin.

Doivent être pris en compte :

- Le nombre limité de ressources tant dans les diverses régions que dans les établissements;
- Les secteurs de services;
- Les ressources financières, humaines et matérielles dont les établissements disposent.

Dans son offre de service, l'établissement, l'installation (le CHSLD) doit tenir compte des ressources dont il dispose, des besoins de l'usager et aussi des besoins des autres usagers. Retenons également que dans la mesure du possible, l'établissement, l'installation (CHSLD) accommodera l'usager de la manière la plus adéquate qui puisse être. Il faut considérer que le système de santé est accessible à tous certes, mais selon des modalités très précises, notamment certaines règles administratives.

- CU de Beauce : 418 774-3304, poste 32575
- CU des Etchemins : 418 625-3101, poste 42492
- CU de la région de Thetford : 418 338-7427
- CU d'Alphonse-Desjardins : 418 380-8994, poste 81439
- CU de Montmagny-L'Islet : 418 248-0639, poste 5728

Nous vous rappelons que toutes les éditions de l'Infolettre aux familles sont disponibles sur la page Web du CISSS de Chaudière-Appalaches, [à la section dédiée aux familles](#). Vous y trouverez également une [foire aux questions](#) fréquemment mise à jour et alimentée à l'aide des préoccupations que nous adressent les familles. Nous vous invitons à la consulter régulièrement. Vous pouvez aussi nous écrire à familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca afin de nous adresser vos **questions d'ordre général** liées au contexte de la pandémie et les mesures appliquées en CHSLD. Les messages sont lus régulièrement et les réponses se retrouveront dans la foire aux questions sur la page Web.

En ce qui concerne l'information spécifique à votre proche, que ce soit en lien avec les soins et services reçus, son état de santé et de bien-être ou toute autre question d'ordre clinique, chaque CHSLD a mis en place des moyens de communication pour que vous soyez bien informés. Toutes les familles sont contactées de façon régulière par un membre du personnel afin de donner des nouvelles du résident. De plus, il est toujours possible de joindre l'équipe de soins par téléphone.

Foire aux questions :
[foire aux questions](#)

Boîte courriel unique :
familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca